



Afin de mettre en valeur les œuvres lauréates des finales régionales « Vision d'Artistes » l'association a décidé de mettre en place une exposition itinérante destinée aux communes qui souhaiteraient l'accueillir.

CONVENTION DE COLLABORATION

*Dans le cadre de l'exposition itinérante
des œuvres du concours « Vision d'Artistes »
(38 œuvres)*

Entre

L'Association des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté

28 Rue Thomas Edison

25 000 BESANCON

Représentée par Monsieur Michel ALBIN, Président

Et

La Mairie de

Représentée par

Il est convenu que les parties s'engagent comme suit :

L'interlocuteur pour la commune de :

- Remplit et retourne dans les meilleurs délais la convention, le formulaire ci-dessous et le tableau des œuvres demandées.
- Signe une fiche de liaison à réception de l'exposition attestant de l'état des œuvres et du matériel fourni.
- Organise le transport vers la prochaine commune d'accueil ou au siège des CCBFC selon le besoin. Si cet interlocuteur n'est pas disponible, il mandatera exceptionnellement une autre personne dont les coordonnées seront transmises à l'association.

La cité qui accueille l'exposition prend en charge la responsabilité des œuvres ainsi que leur transport de la commune vers le siège de l'association ou du prochain lieu d'exposition.

Un état des lieux des œuvres et du matériel sera effectué impérativement à chaque arrivée et départ de l'exposition.

Un exemplaire sera systématiquement conservé dans la pochette accompagnant l'exposition itinérante afin d'en assurer le suivi.

L'association des Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté s'engage à fournir :

- ▣ les œuvres encadrées demandées du concours qui constituent l'exposition
- ▣ le matériel nécessaire pour le rangement, à savoir des cartons
- ▣ les étiquettes de chaque œuvre
- ▣ la pochette contenant les fiches de liaisons remplies et des fiches vierges préalablement imprimées

Le matériel fourni par l'association doit être restitué en l'état, ainsi chaque objet cassé sera facturé à charge de la commune. Merci de bien vouloir contacter l'équipe des CCBFC dans les meilleurs délais s'il manque un élément de l'exposition ou des documents.

La commune de s'engage à fournir :

- ▣ un système d'accrochage : des cimaises afin d'accrocher les cadres (grilles caddie)
- ▣ des pinces à linge/pate à fixe/scotch pour accrocher les étiquettes en dessous des cadres

Veillez à ce que le lieu soit propice au bon déroulement de l'exposition et à la conservation des œuvres.

L'association reste à la disposition de la commune pour échanger sur les différents points de cette convention.

Pour les Cités de Caractère de Bourgogne-Franche-Comté, Michel Albin, Président	Pour la commune de,
Fait à Le <i>Signature</i>	Fait à Le <i>Signature</i>

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner un exemplaire signé de cette convention.

FORMULAIRE RÉFÉRENT

Exposition itinérante des œuvres du concours « Vision d'Artistes »

- **Nom de la commune**

.....

- **Responsable de l'exposition**

- Nom :

- Prénom :

- Numéro de téléphone :

- Adresse mail :

- Fonction au sein de la commune :

- **Disponibilités**

(durée minimum 15 jours ; si impossibilité voir exceptionnellement avec l'association)

<i>Disponibilités</i>	<i>Périodes souhaitées</i>
1 ^{ère} période	
2 ^{ème} période	
3 ^{ème} période	
4 ^{ème} période	

Nous vous informerons de la disponibilité de l'exposition par retour de mail dans les meilleurs délais.